



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS
GARD**

**Jeudi 27 février 2025
Salle du conseil municipal**

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 2025/
ID : 030-213003551-20250227-D2025_07-DE

Le jeudi 27 février 2025 à 19h30 le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. le Maire, André LOPEZ

Présents : LOPEZ André, SABATON Marjorie- Alain REVERS- CARMINATI Guy, GOMEZ Laurence - Wilfrid GAUWE- LEDUC Pascaline-VALLAT Valérie-- MACREZ Aurore-

Pouvoirs : Mme Valérie VALLAT pour Mme Caroline BEAUSSIER. Mme Aurore MACREZ pour M. Sébastien LECOMTE

Absents excusés : Luc RUBIS-Sébastien LECOMTE-Sandrine MAZET-Caroline BEAUSSIER- Nicolas BOUSQUET-Evelyne ABBAS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	9

Date convocation : 14 février 2025

Secrétaire de séance : CARMINATI Guy

**Délibération n°2025/07
Rapporteur : M. LE MAIRE**

Objet : demande de subventions au titre du fonds de concours 2024 - aménagement sécurité.

M. Le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation au niveau de l'abri bus sur la route départementale, ainsi qu'à l'intérieur du village par la réalisation de ralentisseurs et la pose de panneaux.

M. le Maire informe l'assemblée que la commune n'a pas obtenu les 28 493 euros d'aide de l'état (DETR) comme sollicités.

M. le Maire précise que la commune a obtenu des amendes de police : 27 072€

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Par conséquent M. Le Maire propose de solliciter le fonds de concours de l'agglomération du Gard Rhodanien 2024 soit 10 550 euros.

M. Le Maire présente le projet dont le coût prévisionnel s'élève à 71 233.87 euros HT soit 85 480.64 euros TTC.



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS
GARD**

**Jeudi 27 février 2025
Salle du conseil municipal**

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 2025
ID : 030-213003551-20250227-D2025_07-DE

Le jeudi 27 février 2025 à 19h30 le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. le Maire, André LOPEZ

Présents : LOPEZ André, SABATON Marjorie- Alain REVERS- CARMINATI Guy, GOMEZ Laurence - Wilfrid GAUWE- LEDUC Pascaline-VALLAT Valérie-- MACREZ Aurore-

Pouvoirs : Mme Valérie VALLAT pour Mme Caroline BEAUSSIER. Mme Aurore MACREZ pour M. Sébastien LECOMTE

Absents excusés : Luc RUBIS-Sébastien LECOMTE-Sandrine MAZET-Caroline BEAUSSIER- Nicolas BOUSQUET-Evelyne ABBAS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	9

Date convocation : 14 février 2025

Secrétaire de séance : CARMINATI Guy

Le plan de financement de cette subvention serait le suivant :

COUT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT En TTC	
Coût	85 480.64 €
FCTVA	14 022.24€
Amendes de police	27 072€
Sous-total	44 386.40€
FONDS DE CONCOURS 2024	10 550€
Part communale	33 836.40€

Après avoir ouï l'exposé de M. Le Maire et délibéré le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

SOLLICITE une subvention au titre du fonds de concours 2024,

AUTORISE Le Maire à signer tous les actes inhérents à cette affaire.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Maire
André LOPEZ**

